



# LE Sauverois



2

CONSEIL MUNICIPAL  
ET LE S.A.C.

3

MATIÈRES RÉSIDUELLES,  
COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS  
ET SUBVENTIONS ÉCOLOGIQUES

4

LES DÉCHETS DE PLASTIQUE  
ET LE DÉJEUNER DU MAIRE

5

FACEBOOK, SERVICE INCENDIE  
RAPPELS ET INFO EXPRESS

6-7

SERVICE DE L'URBANISME  
ET TRAVAUX PUBLICSVille de  
Saint-Sauveur


## MOT DU MAIRE

Le beau temps est arrivé avec un peu de retard mais, rassurez-vous, nos employés municipaux mettent les bouchées doubles pour que le territoire soit fin prêt et tout en beauté pour la fête nationale du Québec, le 24 juin prochain.

Dans un souci constant du respect de nos engagements électoraux, votre conseil municipal entend débiter au cours des prochaines semaines, la revitalisation du Chalet Pauline-Vanier ainsi que l'agrandissement de sa bibliothèque. Notre projet de regrouper les organismes communautaires sous un même toit va aussi bon train ! Nous espérons d'ailleurs être en mesure de faire une annonce officielle dans les prochaines semaines.

Pour ce faire, nous sommes actuellement à évaluer les besoins de la communauté et vous tiendrons informés du résultat de cette étude ainsi que des étapes qui en découleront. Ces informations seront publiées via notre page Facebook et sur notre site Internet. Toutefois, sachez que ma porte est toujours ouverte afin de recevoir vos commentaires, suggestions et pour répondre à vos interrogations.

Dès le mois d'août prochain, des bacs noirs et bruns vous seront distribués afin de débiter la nouvelle collecte des déchets organiques par la MRC des Pays-d'en-Haut. Je suis tout à fait conscient qu'un tel changement dans vos habitudes quotidiennes ne sera pas facile à initier. Afin de faciliter la transition vers une gestion plus responsable de vos matières résiduelles, rappelez-vous que votre participation est essentielle et aura un impact positif majeur sur notre environnement à tous.

Après mûre réflexion sur le projet pilote de la rue Principale piétonnière de l'été dernier, le conseil municipal, les résidents, les commerçants et les visiteurs ont dû se rendre à l'évidence que cette expérience n'a pas connu les résultats escomptés. Le projet ne sera donc pas reconduit en 2018. Nous demeurons ouverts à toute autre suggestion qui pourrait contribuer à rendre les déplacements au cœur villageois, conviviaux et sécuritaires.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une agréable saison estivale et espérons vous voir en grand nombre lors du Déjeuner du Maire sous le thème de l'environnement, le 3 juin prochain, entre 8 h 30 et 11 h, à l'hôtel de ville.

Jacques Gariépy, Maire



## RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

### HÔTEL DE VILLE

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6  
Tél. : 450 227-4633  
Télécopieur : 450 227-3834 ou 450 227-8564  
directiongenerale@ville.saint-sauveur.qc.ca  
www.ville.saint-sauveur.qc.ca

### SERVICE DES INCENDIES

2125, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur  
450 227-9134, poste 330  
ou 911 en cas d'urgence  
incendie@ville.saint-sauveur.qc.ca

### POLICE

450 227-6848 ou 911 en cas d'urgence

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Chalet Pauline-Vanier  
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur  
450 227-2669, poste 425  
bibliotheque@ville.saint-sauveur.qc.ca

### SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Chalet Pauline-Vanier  
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur  
450 227-2669, poste 420  
communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca

### TENNIS MUNICIPAL

Chalet Pauline-Vanier  
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur  
450 227-2669, poste 429

### TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

2125, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur  
450 227-5893, poste 321  
travauxpublics@ville.saint-sauveur.qc.ca

### SERVICE DE L'URBANISME

1, place de la Mairie, Saint-Sauveur  
450 227-4633, poste 2221  
urbanisme@ville.saint-sauveur.qc.ca

### SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

1, place de la Mairie, Saint-Sauveur  
450 227-4633, poste 2123  
Télécopieur : 450 227-8564  
cdufour@ville.saint-sauveur.qc.ca

### CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

450 227-2564  
info@valleesaintsauveur.com

## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Votre conseil municipal est composé du maire et de 6 conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter. Afin d'améliorer le processus décisionnel, chaque membre du conseil est président d'une ou plusieurs commissions.



Rosa Borreggine



Normand Leroux



Caroline Vinet



Véronique Martino



Daniel Cantin



Judith Gagnon

COMMISSIONS	RESPONSABLES
Présidente commission des travaux publics	Rosa Borreggine
Président commission sécurité incendie	Normand Leroux
Présidente commission de l'environnement	Caroline Vinet
Présidente commission de la vie communautaire	Véronique Martino
Président commission des finances et budget	Daniel Cantin
Présidente commission de l'urbanisme	Judith Gagnon

## INSCRIVEZ-VOUS AU SYSTÈME D'AVIS À LA COMMUNAUTÉ, LE S.A.C.

Le SAC est un service d'appels automatisés qui nous permet de communiquer rapidement avec la population d'un secteur en particulier ou avec l'ensemble de la population lorsque survient une situation d'urgence ou un avis d'ébullition d'eau.

Si vous n'êtes pas déjà inscrit, il serait important de le faire en vous rendant dans la section Mesures d'urgence du site Web de la Ville au [www.ville.saint-sauveur.qc.ca](http://www.ville.saint-sauveur.qc.ca).

## LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### DISTRIBUTION DES BACS ROULANTS ET AUTRES OUTILS POUR VOUS FACILITER LA VIE

Comme vous devez maintenant le savoir, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, beaucoup de changements sont à venir dans la gestion des matières résiduelles qui sera dès lors assurée par la MRC des Pays-d'en-Haut. Vous recevrez, au cours du mois d'août, un **bac noir de 360 litres** pour les déchets, un **bac brun de 240 litres** muni d'un loquet anti-animal pour la nouvelle collecte de matières organiques, un **mini-bac de cuisine**, un **nouveau calendrier** de collectes et un **guide pratique** avec des trucs et astuces pour vous accompagner vers un tri optimal.

### LES COLLECTES APRÈS LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

La collecte des bacs bruns débutera dès le début du mois de septembre à raison d'une fois par semaine. Durant la période hivernale, celle-ci sera effectuée toutes les deux semaines jusqu'au printemps. Les déchets et les matières recyclables seront ramassés une semaine sur deux toute l'année. Les jours de collectes, l'information sur la façon de placer son bac à la rue et le numéro de téléphone à composer pour signaler un problème vous seront présentés dans le nouveau calendrier des collectes.

### DE L'INFORMATION, DE L'INFORMATION ET ENCORE DE L'INFORMATION!

Dès le mois de juin et durant tout l'été, une patrouille verte sillonnera le territoire de la Ville pour répondre à toutes vos questions et vous donner des trucs et astuces pour une gestion des déchets organiques sans problème.

Dès maintenant, vous pouvez vous informer sur le site Internet : [lespaysdenhautrecyclent.com](http://lespaysdenhautrecyclent.com). Sur ce site Web très convivial, vous trouverez la liste des matières acceptées/refusées et nos capsules vidéo amusantes qui démystifient la collecte et le tri des déchets organiques. Vous verrez c'est si simple !

Finalement, deux séances d'information avec un représentant de la MRC des Pays-d'en-Haut sont prévues le **lundi 30 juillet** et **jeudi 13 septembre à 19 h**, dans la **salle du conseil** de l'hôtel de ville de Saint-Sauveur.



## COLLECTE RÉSIDUS VERTS

Les dernières collectes spéciales de résidus verts auront lieu, les mercredis, aux dates précises suivantes :

- Les 2 et 23 mai
- Le 13 juin
- Le 11 juillet
- Le 8 août

Dès septembre, il n'y aura plus de collecte spécifique pour les résidus verts. Les **retailles de jardinage et mauvaises herbes** pourront être déposées dans le **bac brun**, pour la collecte des matières organiques.

## SUBVENTIONS ÉCOLOGIQUES

Nous vous rappelons que les subventions, pour vous aider à réduire votre empreinte écologique, sont toujours offertes. Les **détails et les formulaires** se trouvent sur notre site Web dans la section : **Demandes en ligne/Subventions**.

## LES DÉCHETS DE PLASTIQUE

Le plastique est omniprésent dans notre quotidien. Cette matière peu coûteuse et très durable nous est généralement très utile. Toutefois, il y a malheureusement une multitude de produits de consommation d'usage unique qui sont non essentiels et qui causent une importante pollution de notre environnement et un gaspillage des ressources naturelles.

C'est dans le but de sensibiliser la population à l'usage excessif des sacs d'emplettes en plastique que la Ville de Saint-Sauveur, en collaboration avec les commerçants de la Vallée et la Municipalité de Piedmont, a tenu, le 22 avril, La première journée sans sac des Laurentides. Un court sondage mené à cette occasion, a permis de constater que, parmi les 438 répondants, 82% sont en faveur du retrait des sacs d'emplettes à usage unique des commerces de détail. Cette journée de sensibilisation fut un grand succès et les commentaires recueillis à cette occasion serviront à alimenter la réflexion de la Ville relativement à une réglementation en ce sens.

### SAVIEZ-VOUS QUE :

- Chaque année, mondialement, environ 8 millions de tonnes de déchets de plastique se retrouvent dans les océans;
- Cela équivaut à déverser un camion de déchets plein de plastique dans l'océan toutes les minutes;
- À ce rythme, le poids des déchets de plastique dans les océans pourrait être supérieur à celui des poissons d'ici 2050;
- On estime que le Canada recycle moins de 11% du plastique.



## LE DÉJEUNER DU MAIRE SOUS LE THÈME DE L'ENVIRONNEMENT

**Dimanche, le 3 juin de 8 h 30 à 11 h à l'hôtel de ville**, se tiendra le traditionnel Déjeuner du Maire, sous le thème de l'environnement. Les élus du conseil municipal vous invitent à venir échanger avec eux dans une ambiance conviviale et informelle sur tous les sujets qui vous préoccupent. À cette occasion spéciale, vous aurez en même temps accès gratuitement à du **compost** (apportez votre contenant) ainsi qu'à un service gratuit de **déchetage de papiers confidentiels**. De plus, l'entreprise Bioservices, offrira comme à chaque année, des **rabais de 45% à 50% pour les analyses d'eau de puits**. D'autres surprises vous attendent !

### TARIFS PRÉFÉRENTIELS DES ANALYSES D'EAU

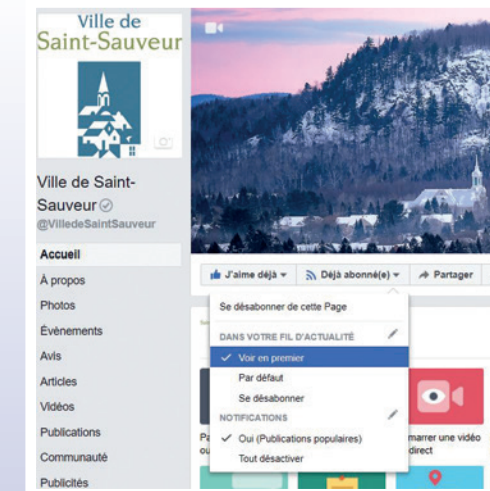
ANALYSES DISPONIBLES	TARIFS POUR LA JOURNÉE
Forfait bactériologique (Coliformes totaux, E. coli, Entérocoques, colonies atypiques)	40 \$
Forfait « Esthétique » (Alcalinité, Chlorures, Conductivité, Couleur, Dureté, Fer, Manganèse, pH, Turbidité)	85 \$
Forfait « Santé » (Arsenic, Baryum, Cadmium, Cuivre, Fluorures, Nitrites-Nitrates, Plomb, Sulfates, Uranium)	85 \$
Combo (Bactériologique + Esthétique ou Santé)	115 \$
Trio (Bactériologique + Esthétique + Santé)	200 \$

\*\*\*Les échantillons d'eau doivent être prélevés le matin même. Des bouteilles d'échantillonnage et les formulaires seront disponibles à l'hôtel de ville dès le début de la semaine du 28 mai. Vous devez aussi prévoir le paiement sur place en argent comptant ou par chèque.

## VILLE DE SAINT-SAUVEUR FACEBOOK

En début d'année, Facebook a modifié son algorithme de façon à prioriser les échanges entre personne par rapport aux pages corporatives. Ainsi, il est possible que même si vous avez déjà aimé la page Facebook de la Ville de Saint-Sauveur, vous ne voyiez plus nos publications.

Pour continuer de voir régulièrement nos publications, vous devez vous rendre sur la page Facebook de la Ville de Saint-Sauveur et en cliquant sur l'onglet « Abonné/ Déjà abonné », sélectionnez, dans le menu déroulant, l'option « Voir en premier ». De cette façon, vous indiquez à Facebook votre désir de continuer de voir en priorité le contenu de la page de la Ville.



## SERVICE INCENDIE LA PRÉVENTION ET LES VISITES RÉSIDENNELLES

Durant la saison estivale, soit de mai à octobre, ne soyez pas surpris de voir des membres du Service de sécurité incendie de Saint-Sauveur/Piedmont sonner à votre porte, car nous serons en pleine période de visites résidentielles. Grâce à ce type de prévention, nous pouvons réduire les pertes de vie, ainsi que les dommages matériels encourus en cas d'incendie.

Lors d'une visite résidentielle, les membres du Service de sécurité incendie vérifient les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, en plus de prendre de l'information pertinente sur votre résidence, qui leur permettra d'intervenir plus rapidement en cas d'incendie. Ces visites servent aussi à répondre à vos questions et vous donner une foule de renseignements importants sur les comportements sécuritaires à adopter à la maison.

Notez que chaque pompier peut être identifié à l'aide de son uniforme, de sa plaque et de sa carte d'identification, ainsi que du véhicule du Service de sécurité incendie de Saint-Sauveur/Piedmont. En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer immédiatement avec nous au 450 227-9134.

## RAPPELS ET INFO EXPRESS



# SERVICE DE L'URBANISME

## L'ÉQUIPE DU SERVICE DE L'URBANISME

est disponible, du lundi au jeudi entre 8 h et 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h, pour vous accompagner vers la réalisation de votre projet.

## ► INSTALLATION DE PISCINE

### SAVIEZ-VOUS QU'UN PERMIS EST REQUIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE?

- Vous planifiez l'installation d'une nouvelle piscine cet été ? Plus tôt vous venez rencontrer l'agent à l'information au Service de l'urbanisme, plus rapidement vous obtiendrez un permis et plus vite vous profiterez de l'eau !
- C'est un règlement provincial sur les normes de sécurité qui encadre la réglementation municipale;
- Un organisme à but non lucratif pour vous répondre à certaines de vos préoccupations concernant la sécurité de vos installations. Vous pouvez consulter le site interactif [baignadeparfaite.com](http://baignadeparfaite.com);
- La hauteur de l'enceinte de votre piscine doit avoir un minimum de 1.2 mètre;
- Un dégagement d'au minimum 1.5 mètre à partir des parois de la piscine ou de son enceinte doit être libre de tous éléments qui pourraient en permettre l'escalade, tels les équipements de fonctionnement de la piscine.

## ► LES CLÔTURES RÉSIDENTIELLES

### UNE CLÔTURE... BIEN PLANIFIER SON AMÉNAGEMENT

**Choisir un emplacement adéquat.** Si vous prévoyez faire l'installation d'une clôture implantée sur la ligne mitoyenne de votre propriété, sachez que des dispositions référant au Code civil du Québec peuvent s'appliquer.

**Comment délimiter votre propriété.** Référez-vous à votre certificat de localisation. Vous n'en avez pas une copie en main ? Venez nous rencontrer au Service de l'urbanisme, il nous fera plaisir de vérifier pour vous.

**Un conflit de clôture à l'horizon ?** Le Service de l'urbanisme pourra uniquement vous guider sur les normes d'aménagement et de construction régies par les règlements municipaux, et non selon le Code civil.

**Est-ce qu'un certificat d'autorisation est requis ?** Oui, obtenez un certificat d'autorisation **avant** de débiter l'aménagement de votre clôture, et ce, sans frais.

## L'ÉMISSION DES

## ► PERMIS DE CONSTRUCTION

### SAVIEZ-VOUS QUE... LE SERVICE DE L'URBANISME S'AGRANDIT AFIN DE MIEUX RÉPONDRE À VOS BESOINS.

Si vous êtes en mode planification de votre projet, un agent à l'information est maintenant disponible pour discuter avec vous et recevoir vos demandes.

Vous avez déjà déposé une demande de permis ou certificat d'autorisation ? Votre demande sera analysée dans un délai maximal de 30 jours. Le Service de l'urbanisme travaille efficacement à réduire les délais de traitement des demandes reçues.

Entre temps, soyez prévoyant dans vos projets et déposez votre demande complète rapidement. Les demandes sont traitées dans l'ordre selon lequel elles sont reçues. Au printemps, les techniciens en urbanisme sont appelés à traiter un volume élevé de demandes. Vous n'êtes pas propriétaire ? Attention, une procuration vous sera demandée lors du dépôt de votre demande.

## ► LA COUPE D'ARBRES

### LES ARBRES SONT UNE RICHESSE DE NOTRE PAYSAGE SAUVEROIS.

Leur conservation est essentielle dans une perspective de vision à long terme. Néanmoins, pour certaines situations un abattage d'arbre peut être autorisé, s'il est justifié.

- Un certificat d'autorisation sera toujours nécessaire, et ce pour tout arbre ayant un diamètre de 10 cm (4 pouces) ou plus;
- Le Service de l'urbanisme effectuera une inspection terrain afin de valider les raisons évoquées pour l'abattage d'arbres;
- Avant l'inspection, l'arbre à couper devra être bien identifié.



## ► JEUX DU QUESTIONNAIRE

**Q.1** Les abris d'auto peuvent être conservés durant toute l'année... FAUX. Vous devez procéder à l'enlèvement de votre abri d'auto avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

**Q.2** Au niveau commercial, l'étalage extérieur est autorisé ? VRAI, sous certaines conditions. L'étalage extérieur contribue au dynamisme de nos artères commerciales. Venez discuter avec l'équipe du Service de l'urbanisme pour toute question.

**Q.3** Combien de remises pouvez-vous aménager sur votre habitation unifamiliale ? Si votre terrain possède une superficie de plus de 696.7 mètres carrés, vous pourriez aménager un total de deux (2) cabanons.

**Q.4** Pour une propriété riveraine, un quai flottant peut être aménagé sans être relié à la rive ? FAUX. Pour être autorisé, un quai devra toujours être physiquement relié à la rive de votre propriété.

## TRAVAUX PUBLICS

# SEMAINE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DU 20 AU 26 MAI

Le Service des travaux publics vous reçoit dans le cadre d'une première

### JOURNÉE PORTE OUVERTE LE 26 MAI PROCHAIN.

À l'agenda : visite des ateliers, visite des véhicules, rencontre avec le personnel. Et, pour les enfants, tour de machinerie en échange d'une contribution volontaire au profit de l'organisme communautaire Soupe et Cie, question de joindre l'utile à l'agréable !

### C'EST LE GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS QUI COMMENCE

Aussitôt le beau temps arrivé en avril, nous débutons le nettoyage des quelques 130 km de rues du territoire. D'une année à l'autre, nous débutons dans des secteurs différents, et le tout se termine vers la fin du mois de mai. En plus de ramasser les résidus d'abrasif, nous ramassons les amas de pierres balayés volontairement par les citoyens. À ce sujet, nous demandons de ne pas placer les amas de pierres en tas, mais plutôt de les allonger sur le bord du pavage afin de faciliter le ramassage, et ce, **avant le 15 mai**. Consultez le site Web de la Ville où une carte de l'avancement des travaux de nettoyage est régulièrement mise à jour.

### VOUS PRÉVOYEZ FAIRE DES TRAVAUX D'EXCAVATION?

On trouve dans le sol, différentes installations de téléphone, de câblodistribution, de conduites de gaz naturel, d'électricité, etc. C'est pourquoi, avant de creuser, on doit d'abord s'informer. Sinon, on peut avoir de mauvaises surprises ! **Info-Excavation** est un service gratuit offert partout au Québec. Composez simplement le **1 800 663-9228**.

### LIGNAGE DES RUES

La Ville de Saint-Sauveur donne à forfait les travaux de lignage de rues chaque printemps. Nous nous efforçons de débiter et terminer les travaux avant le 24 juin de chaque année, mais dame Nature nous pousse parfois à modifier légèrement notre échéancier.

### UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre, l'arrosage est autorisé entre 19 h et 21 h, les jours pairs pour les numéros d'immeubles pairs et les jours impairs pour les numéros d'immeubles impairs. En suivant la même logique, les heures d'arrosage pour les terrains munis de gicleurs automatiques est entre 3 h et 5 h le matin. L'arrosage est interdit en dehors de ces plages horaires ainsi que du 2 septembre au 30 avril de chaque année.

